

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n°VOI219EEB150426  
portant déclaration d'alignement

30 LE BOIS JAULIN - YT 75 - YT 95

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 112.1 et suivants et R. 121.1 et suivants

Vu les articles L. 126.1 et R. 126.1 du Code de l'urbanisme

Vu l'arrêté n°AG157EEB230326 en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Christophe ENFRIN

Vu la demande en date du 15/04/2026 par laquelle GEOMETRE SARL Christophe BRETAUDEAU demeurant 22 rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON représentée par Monsieur Christophe BRETAUDEAU demande l'alignement de la propriété sise 30 LE BOIS JAULIN, cadastrée section YT n°75-95, située en limite du domaine public 30 LE BOIS JAULIN

**ARRÊTE**

**Article 1 - Alignement** : L'alignement du domaine public routier 30 LE BOIS JAULIN est défini conformément à l'annexe jointe.

**Article 2 - Objet de la déclaration** : Le présent arrêté a uniquement pour but de déclarer les limites du domaine public routier, et ne vaut pas titre de propriété pour les parcelles privées adjacentes.

Il demeure valable tant que les circonstances sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 3 - Formalités d'urbanisme** : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

**Article 4 - Validité** : Le présent arrêté est valable pendant un an à compter de la date de signature, sauf en cas de modification des lieux rendant obligatoirement nécessaire une nouvelle demande d'alignement.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 15 avril 2026

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Christophe ENFRIN

**DIFFUSION :**

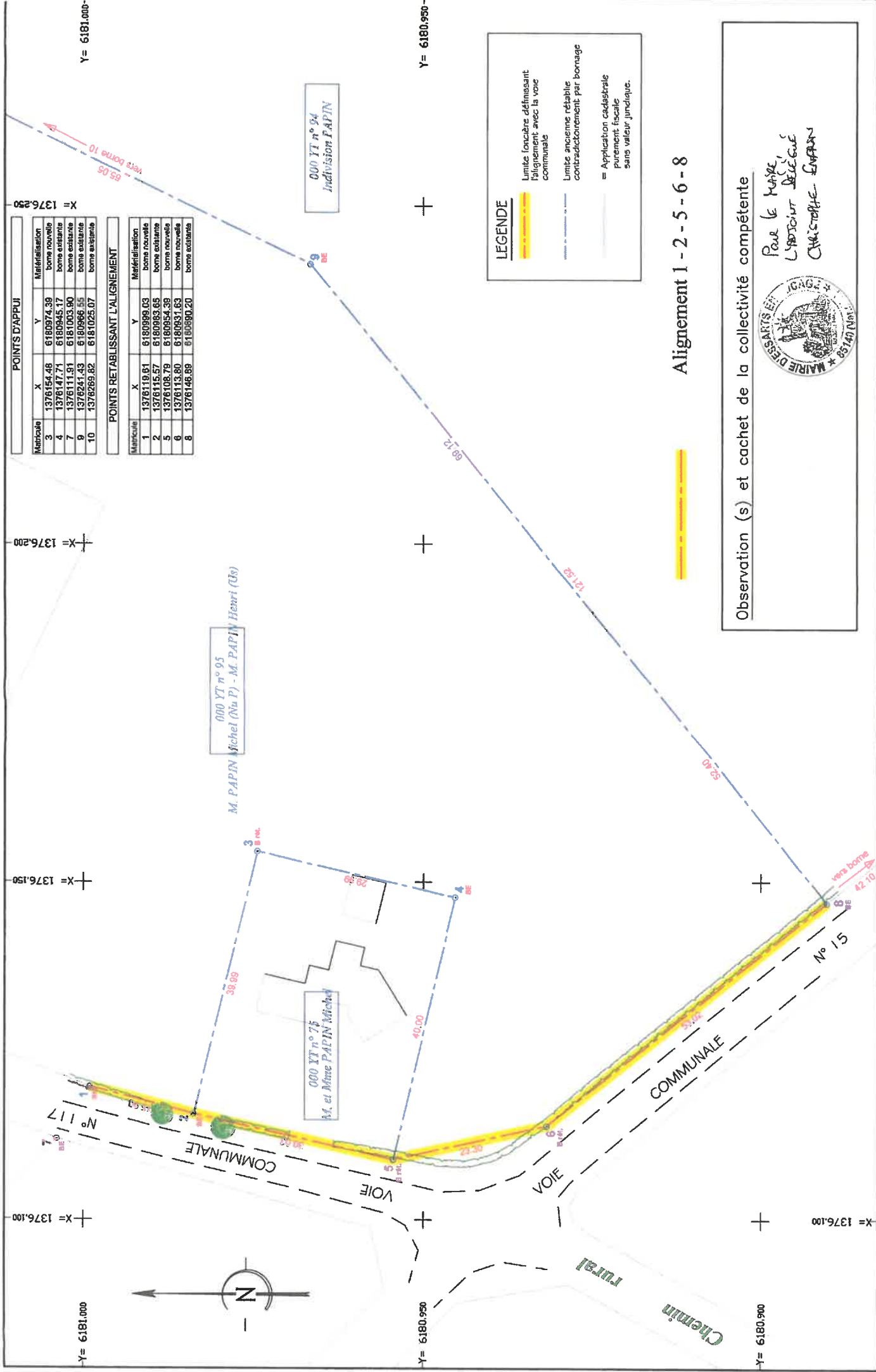
- GEOMETRE SARL Christophe BRETAUDEAU

**ANNEXE :**

- Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



POINTS D'APPUI

Matricule	X	Y	Matérialisation
3	1376154.48	6180974.39	borne nouvelle
4	1376147.71	6180945.17	borne existante
7	1376111.91	6181003.90	borne existante
9	1376241.43	6180969.55	borne existante
10	1376269.82	6181025.07	borne existante

POINTS RETABLISSANT L'ALIGNEMENT

Matricule	X	Y	Matérialisation
1	1376119.81	6180999.03	borne nouvelle
2	1376115.57	6180983.65	borne existante
5	1376108.79	6180954.39	borne nouvelle
6	1376113.80	6180931.63	borne nouvelle
8	1376148.89	6180990.20	borne existante

**LEGENDE**

- Limite foncière définissant l'alignement avec la voie communale
- Limite ancienne rétablie contrairement par bornage
- Application cadastrale purement fiscale sans valeur juridique.

Alignement 1 - 2 - 5 - 6 - 8

Observation (s) et cachet de la collectivité compétente

Pour le Maire  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ  
CHRISTOPHE ENJAN



Département de la Vendée  
Commune de **ESSARTS EN BOCACHE**  
LE BOIS JAULIN - Parcelle Section 000 YT n° 95  
**Propriété de PAPI N Michel (Nu P) - PAPI N Henri (Us)**

Dossier 26/009  
Date Mars 2026  
RGF 93 (CC47)  
NICE ICM 20 / A / T. MODALITE

**PLAN DE DELIMITATION**  
Echelle 1/500

S.A.R.L. Christophe BRETAUDEAU  
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.  
Les Petites Bazinières • Bâtiment "PHOENIX 23"  
22, rue Benjamin FRANKLIN - 85 000 LA ROCHE SUR YON  
Tel : 02.85.59.17.45